

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ASSEMBLEE NATIONALE
COURRIER ARRIVEE
Secrétariat du Directeur des Services
Législatifs
Date 22/11/14
Sous le N°
Heures 10h
N° d'Enregistrement 31

ASSEMBLEE NATIONALE
SECRETARIAT ADMINISTRATIF
A rivée le 24/11/14 à 08h
Retour le
N° d'Enregistrement 50351

LOI N° 2014-23 DU 24 NOVEMBRE 2014

portant autorisation de ratification, de l'accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 05 juin 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU).

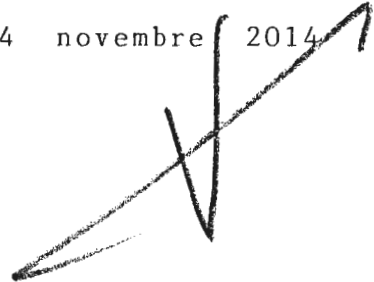
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 17 novembre 2014, la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'accord de financement additionnel d'un montant de quatre millions deux cent mille (4 200 000) de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit six millions quatre cent mille (6 400 000) dollars des Etats-Unis, équivalant à trois milliards deux cent millions (3 200 000 000) de francs CFA environ, signé le 05 juin 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 24 novembre 2014.


Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



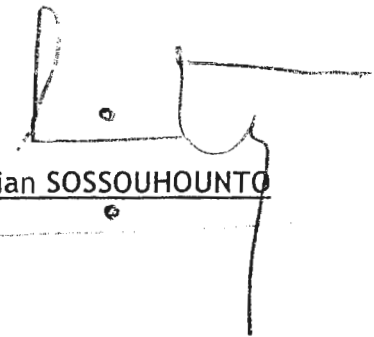
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

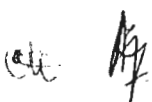
le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de l'Assainissement,



Komi KOUTCHE

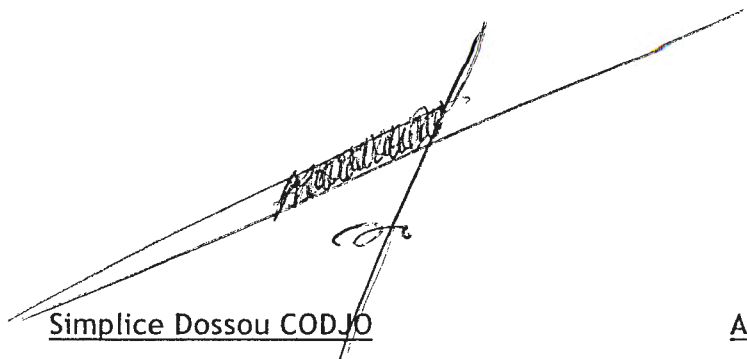


Christian SOSSOHOUNTO

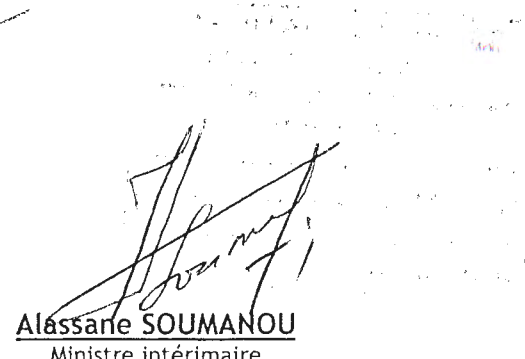


Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes,

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Simplice Dossou CODJO



Allassane SOUMANOU
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 – MUHA 2 -MEFPD 2 – MISPC 2- MDGLAAT 2-
MDAEP 2 – MERPMEDER 2 - AUTRES MINISTERES 21 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DI.C-
3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

et